

Communiqué de presse

Une augmentation des prix à la production est alors indispensable !

Réaction de la commission lait d'Uniterre aux modifications du train d'ordonnances agricoles 2021

Lausanne, 15 Novembre 2021

L'obligation des pendillards reportée au 1er janvier 2024

Nous saluons le report de l'épandage du lisier avec des pendillards au 1^{er} janvier 2024. Cependant, avant sa mise en place, il faut pouvoir en assurer le financement : comme déjà indiqué dans nos précédents communiqués, le besoin en équipement va engendrer des coûts non négligeables pour les producteurs.

Nous demandons donc une augmentation du prix des produits agricoles tel que le lait, la viande, les céréales, afin de compenser l'investissement nécessaire. Ce n'est pas seulement aux producteurs de prendre en charge ces coûts supplémentaires mais bien au marché !

Diminution de la prime fromagère de 1 ct et augmentation du supplément pour le lait commercialisé de 0,5 ct

Des années qu'Uniterre mettait en garde contre l'abaissement de la prime fromagère. Ca y est, nous y sommes !

Des années que nous martelons que le système actuel de versement de la prime fromagère est tellement opaque, mal contrôlé qu'il pousse une partie des industriels à utiliser cette prime pour la fabrication de fromage pour l'exportation, fromage sans aucune valeur ajoutée. Système que l'Interprofession Lait ne veut pas remettre en cause !

N'est-ce pas quelque part une punition du Parlement cette diminution ?

De plus, le supplément pour le lait commercialisé a été augmenté de 0,5 ct, passant de 4,5 cts à 5 cts. Est-ce une bonne nouvelle ? Le gouvernement précise que : « *Cette hausse vise à utiliser le crédit dans toute la mesure du possible pour le lait de centrale, conformément aux vœux du Parlement.* ». N'oublions pas qu'à la base, ce supplément a été mis en place pour remplacer la loi chocolatière pour permettre aux industriels de compenser le prix de la matière première suisse pour l'exportation, via les fonds de « réduction du prix de la matière première » et « Régulation ». Depuis 2021, il y a eu des modifications par rapport à ces fonds : transfert du fonds « régulation » vers le fonds « réduction du prix de la matière première » et introduction d'un 3^{ème} fonds de soutien d'exportation à la protéine lactique (boîte MPC) mais là n'est pas la question !

Nous nous demandons aujourd'hui si ses 0,5 ct vont aller dans la poche du producteur ou être récupérés par l'industrie comme les 4,5 cts. Permettez nous d'en douter !

Afin de compenser la baisse de la prime fromagère qui sera forcément répercutée sur le prix aux producteurs, nous appuyons le besoin, une nouvelle fois, d'une augmentation du prix de base du lait.

Contact presse :

Philippe Reichenbach, 079 640 89 63